

Le 14/02/2018

CONVOCATION DU CONSEIL MUNICIPAL

J'ai l'honneur de vous inviter à assister à la réunion du Conseil Municipal qui aura lieu :

Le mardi 20 février 2018 à 20h 30 en mairie

ORDRE DU JOUR :

- 1) Informations du Maire**
- 2) SDEC : Effacement des réseaux rue Jules Grün**
- 3) Marché de maîtrise d'œuvre de la réalisation des travaux de sécurisation et d'aménagement du Bourg**
- 4) Orientations Budgétaires**
- 5) Urbanisme**
- 6) Acquisition de matériel**
- 7) Motion contre la fermeture de la trésorerie de Pont l'Evêque**
- 8) Questions Diverses**

Compte-rendu de la réunion du Conseil Municipal de la Commune de Le Breuil en Auge du mardi 20 février 2018

L'an deux mil dix-huit, le 20 février, à 20 heures 30, le Conseil Municipal, légalement convoqué, s'est réuni en séance ordinaire, en Mairie, sous la présidence de Monsieur David POTTIER, Maire.

Etaient présents : M David Pottier, Maire, MM Louis Bajard, Christian Guiot et Alain Testard, Adjoint.
Mmes Lydie Candavoine et Carole Gauchard,
MM Bruno Dufeil, Philippe Elie, Jacques Lépy et Sébastien Sochon, conseillers.

Absents excusés : M Lucien Tiphagne qui donne procuration à M Jacques Lépy
Mme Françoise Lépy qui donne procuration à Mme Carole Gauchard
M Claude Bouty

Absent : M Joseph Wess

Secrétaire de séance : Mme Lydie Candavoine

1) Informations du Maire

Le Parcours Artistique Nocturne (PAN), avec une projection (Mapping), sur la façade de la mairie aura lieu le 19 mai prochain dans le cadre de Culturama en association avec les habitants et des associations.

La prochaine réunion se tiendra dans la salle des associations le 16 mars 2018 à 16h.

Parmi les thèmes évoqués : Jules Grün. Les idées sont encore recueillies.

L'association Breuil en 'Zic est associée à cette animation et organisera son festival le 20 mai 2018.

Madame Valérie Bazin a démissionné du Conseil Municipal pour raisons personnelles.

Le Conseil Municipal en prend acte. Monsieur le Maire la remercie vivement pour son implication dans la vie municipale.

La prochaine réunion de Conseil se tiendra le jeudi 15 mars prochain.

2) SDEC : Effacement des réseaux rue Jules Grün

Suite à l'effacement des réseaux rue Jules Grün, le Conseil Municipal avait délibéré en date du 31 mars 2017 (délibération 2017/10) sur l'étude définitive pour un montant de 99 767.40 € et une participation communale de 15 618.34 €.

A la demande de la commune il y a été mis en place l'adduction téléphonique d'un branchement supplémentaire et la réalisation d'un forage dirigé sous l'entrée en enrobé d'un riverain. Il y a donc une hausse du coût total de 7 341.95 € et donc une hausse de la participation communale de 1 586.75 €.

Il convient donc de prendre une nouvelle délibération qui annulera et remplacera la précédente.

Vu la délibération 2016/2 du 25 février 2016 portant sur l'étude préliminaire,

Vu la délibération 2016/10 du 31 mars 2017 portant sur l'étude définitive de l'effacement des réseaux rue Jules Grün,

Monsieur le Maire présente au Conseil Municipal le dossier établi par le Syndicat Départemental d'Energies du Calvados (SDEC ENERGIE) relatif à l'effacement des réseaux de distribution d'électricité, d'éclairage et de télécommunication, cité en objet.

Le coût total de cette opération est estimé à **107 109.35 € TTC**.

Le taux d'aide sur le réseau de distribution électrique est de 100 % pour la résorption des fils nus, sur le réseau d'éclairage de 55 % (avec dépense en compte plafonnée à 75 € par ml de voirie) et 40 % sur le réseau de télécommunication.

La participation communale est estimée à **17 205.09 €** selon la fiche financière jointe, déduite des participations mobilisées par le SDEC ENERGIE.

Après entendu cet exposé, le Conseil Municipal :

- Confirme que le projet est conforme à l'objet de sa demande,
- Prend acte que les ouvrages seront construits par le SDEC ENERGIE sauf le câblage de télécommunication par Orange, celui-ci restant propriétaire du réseau et donne permission de voirie pour la réalisation des travaux sur son domaine public routier,
- S'engage à voter les crédits nécessaires en fonction du mode de financement choisi,
- Décide du paiement de sa participation en une fois, à la réception des travaux (section de fonctionnement)
- S'engage à verser sa contribution au SDEC ENERGIE dès que les avis seront notifiés à la commune,
- Prend note que la somme versée au SDEC ENERGIE ne donnera pas lieu à récupération de TVA,
- S'engage à verser au SDEC ENERGIE le coût des études pour l'établissement du projet définitif en cas de non engagement de la commune dans l'année de programmation de ce projet. Ce coût est basé sur un taux de 3 % du coût total HT, soit la somme de 2 677.73 €,
- Autorise son Maire à signer les actes nécessaires à la réalisation de ce projet,
- Décide que cette délibération annule et remplace la délibération 2017/10 prise le 31 mars 2017.

3) Marché de maîtrise d'œuvre de la réalisation des travaux de sécurisation et d'aménagement du Bourg

Concernant Marché de maîtrise d'œuvre de la réalisation des travaux de sécurisation et d'aménagement du Bourg, la commune a reçu trois propositions dont une non recevable.

Lors de la réunion de la commission d'appel d'offre du 14 décembre 2017, le cabinet Aménagéo a été retenu comme le mieux et le moins disant pour un montant de 32 232.00 € HT (38 678.40 € TTC).

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré et à l'unanimité des votants, décide :

- de confier, au cabinet Aménagéo, la mission de maîtrise d'œuvre de la réalisation des travaux de sécurisation et d'aménagement du Bourg pour un montant de 32 232.00 € HT (38 678.40 € TTC),

- autorise Monsieur le Maire à signer la convention d'honoraire correspondante.

4) Orientations Budgétaires

Budget Communal

Dépenses de fonctionnement 2017 : 301 392.19 €

Recettes de fonctionnement 2017 : 448 674.11 €

Résultats 2017 147 281.92 €

Dépenses d'investissement 2017 : 37 756.54 €

Recettes d'investissement 2017 : 82 563.26 €

Résultats 2017 44 806.72 €

En 2017 :

Démolition du garage sur le parking de l'Eglise

Effacement des réseaux rue Jules Grün

Clos Saint Georges

Etude pour les travaux de sécurisation et d'aménagement du Bourg

En 2018 :

Travaux de l'entrée de la Salle des Fêtes

Travaux dans l'appartement au-dessus de la bibliothèque

Travaux de voirie côte des Girouettes en coordination avec le Département

Travaux chemin du Calvaire en coordination avec Véolia qui change les compteurs d'eau.

Travaux chemin du Chiquet

5) Urbanisme

Le Permis d'Aménager accordé pour le lotissement du Hameau du Bocage à la SARL le Pressoir Normand a été transféré à la SARL ZIGZAG.

Une deuxième modification de notre Plan Local d'Urbanisme a été faite.

L'élaboration du Plan Local d'Urbanisme Intercommunal se poursuit.

Il faut prévoir une réunion de la commission urbanisme.

6) Acquisition de matériel

Monsieur le Maire propose d'acquérir un godet pour équiper le tracteur de la commune.

Le coût est de 1 360.00 €.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré et à l'unanimité des votants :

- approuve l'achat d'un godet pour la somme de 1 360.00 €,

- autorise Monsieur le Maire à signer tout document afférent à cette acquisition.

7) Motion contre la fermeture de la trésorerie de Pont l'Évêque

Vu le code général des collectivités territoriales,

Vu l'annonce de la fermeture des services de la Trésorerie de Pont l'Évêque,

Considérant que la décision unilatérale de fermer le Centre des Finances Publiques à Pont l'Évêque engendrerait un préjudice considérable pour les Collectivités locales du territoire et pour leurs habitants,

Considérant qu'il est indispensable de maintenir ces services autant pour les communes que pour les usagers afin que soit respecté le principe de l'égalité d'accès aux services publics pour les citoyens du territoire,

Considérant que le maintien du Centre des Finances Publiques constitue un enjeu important pour la proximité qui est indispensable pour recevoir le public et conseiller les élus, notamment au vu du prochain renouvellement des élus municipaux qui s'en trouveraient fortement démunis,

Considérant que les élus municipaux doivent être accompagnés face aux circulaires, lois, parfois difficiles à appréhender concernant les modalités d'application et ainsi pouvoir assurer la garantie de la meilleure gestion des comptes publics,

Considérant que le conseil et la formation apportés par la trésorerie de proximité sont indispensables pour les nouveaux élus confrontés à une gestion financière de plus en plus contrainte des finances locales,

Considérant que l'éloignement de ce service présente une perte de la qualité relationnelle en terme d'accueil du public, de traitement des multiples redevances, de gestion des régies financières et une réelle difficulté pour les régisseurs des services publics,

Considérant que le transfert du Centre des Finances Publiques à Trouville ne correspond pas au bassin de vie du territoire de la Communauté de Communes de Blangy Pont l'Évêque Intercom et augmentera les charges financières liées au déplacement, notamment pour les régisseurs, ainsi qu'une perte de temps pour ces agents,

Considérant que la dématérialisation a beaucoup progressé mais qu'elle n'est possible qu'à la condition d'un débit Internet suffisant, ce qui n'est pas le cas pour toutes les communes du territoire,

Considérant l'incohérence de déporter vers Trouville les services du Centre des Finances Publiques alors que la ville de Pont l'Évêque, commune chef-lieu de canton est plus centrale,

Considérant que la fermeture du Centre des Finances Publiques de Pont l'Évêque induit la perte de cinq emplois sur le territoire,

Considérant que la perte des services publics de proximité concourt à la désertification des territoires ruraux,

Considérant que le maintien d'un maillage territorial de services publics doit être impérativement préservé,

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré et à l'unanimité des votants, décide :

- de s'opposer à la fermeture de la Trésorerie de Pont l'Évêque,
- de solliciter la mobilisation de tous les acteurs du territoire pour le maintien de ce service public de proximité.

8) Questions Diverses

Motion contre la fermeture du Tribunal de Grande Instance de Lisieux.

La Ministre de la Justice dispose depuis le 15 janvier 2018 de rapports sur les 5 chantiers de la justice.

L'un de ces rapports, titré « Adaptation du réseau des juridictions », peut faire craindre le pire pour Lisieux et le Pays d'Auge. Donner suite à ce rapport, ce serait fermer le TGI.

Les conséquences d'une fermeture du TGI Lexovien seraient désastreuses et dommageables pour la Ville, ses habitants et ceux des communes voisines, comme lors des dernières fermetures de services.

Aujourd'hui dans le Pays d'Auge de nouvelles fermetures de trésoreries sont annoncées, la Sous-Préfecture n'est plus accessible au public, et notamment aux personnes les plus isolées, la fermeture du Tribunal de Grande Instance de Lisieux, site administratif et républicain majeur, constituerait un symbole de déconsidération plus que dommageable.

Le Conseil Municipal de Le Breuil en Auge demande le maintien du Tribunal de Grande Instance de Lisieux ou l'installation d'un tribunal judiciaire départemental.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 23h 25